



Exhumation et inhumation de ma fille

Par **abeille4064**, le **25/09/2015** à **13:17**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE [smile4]
Il y a 15 ans, j'ai perdu mon enfant. J'habitais dans la région parisienne et j'avais deux enfants.
1997 : Divorcée, mon ex-mari , fonctionnaire, a été muté dans le sud-est.
Notre fille, Adeline a suivi son père à TOULON.
2000 : Dans des circonstances tragiques, notre fille est décédée. Elle est tombée du 8eme étage de son appartement et elle est décédée auprès de père à l'hôpital.
Au moment du drame, mon fils, le père de mes enfants et moi même étions effondrés, C'est mon ex-belle sœur, Mme F, qui habite à LA GARDE, (pas très loin de TOULON, là ou résidait et travaillait ma fille) qui à organisé les obsèques.
Elle a proposé de prendre une concession à son nom dans le cimetière de LA GARDE (nous ne pouvions pas prendre la concession à notre nom car nous n'avions pas de domicile dans cette ville, c'est la législation pour avoir une place dans un cimetière).
Mais comment faire un choix dans de telles circonstances, peux-t-on imaginer l'enterrement de son propre enfant ? Ce n'est pas possible, ce n'est pas le sens de la vie.....
Dans l'urgence, nous ne savions pas quoi faire et nous avons accepté sa proposition.
Mon ex-mari mari et moi-même avons assuré les frais d'obsèques et mon ex-belle sœur, s'est occupée des démarches administratives.
Aujourd'hui, je vis dans les LANDES avec mon compagnon et mon fils habite avec sa compagne à 50 km de mon domicile.
Depuis le jour fatal, je vais régulièrement sur la tombe de ma fille, pour embellir, fleurir et entretenir sa tombe.
A chacun de mes déplacements, Mr G, gardien et responsable du cimetière de LA GARDE , vient me chercher à la gare de Toulon. Le voyage dur 17h en train.
A ma demande, le gardien des petits anges s'occupe de fleurir et entretenir la tombe lorsque je ne peux pas me déplacer.
Il y a 4 ans, avec son aide, j'ai fais relever la pierre tombale qui s'enfonçait dans la terre.
Il n'y a pas de caveau dans la tombe, Je ne pouvais plus supporter de voir la dégradation sur la tombe de ma fille.
Ces déplacements sont devenus un calvaire et j'ai besoin, pour faire mon travail de deuil de la savoir près de moi.
2014 : Mon conjoint et moi-même, avons fait des démarches auprès de la Mairie de DAX, lieu de notre domicile et auprès des Pompes

Funèbres ROC ECLERC, pour faire construire un caveau familial au cimetière St Pierre, avec l'accord de mon fils et le père des mes enfants, nous avons l'intention de faire transférer ma fille près de nous.

25 février 2015 : Sachant que la concession provisoire de 15 ans, là où repose ma fille, arrivait à échéance le 1er avril, j'ai téléphoné à mon ex-belle sœur, pour la prévenir de ne pas prolonger cette concession. Je l'informe que notre caveau est en construction et que nous avons l'intention de transférer ADELINÉ dans ce caveau familial, dès que les travaux seraient terminés. Mon ex- belle sœur, Madame F, est la bailleuse et en même temps je lui demande son accord pour ouvrir la tombe. Elle m'a répondu qu'elle était occupée, qu'elle venait juste de recevoir la demande de renouvellement de la concession envoyée par Marie de LA GARDE. Elle me dit qu'elle n'a pas le temps et qu'elle me rappellera en fin de mois.

6 mars 2015 : Mon fils appelle sa tante pour réitérer la même demande, elle lui dit qu'elle ferait l'autorisation mais que pour le moment ce n'était pas sa priorité.

juin 2014 : Le caveau est posé et c'est Monsieur L.F, de l'entreprise ROC ECLERC à DAX, qui s'occupe de toutes les démarches administratives, liées au transfert de ma fille. Il demande à la Mairie de LA GARDE des renseignements concernant les exhumations. C'est là, que nous avons appris, qu'il serait impossible de transférer ma fille cet été, car les exhumations sont interrompues du 1er juin au 1er octobre inclus dans le cimetière de LA GARDE !! Mon ex-belle sœur n'a toujours pas donné sa réponse, tout cela me rend triste et me plonge dans la désolation!

26 juin 2015 : J'ai écrit à Monsieur le maire de LA GARDE pour une demande de dérogation exceptionnelle.

2 juillet 2015 : La demande de dérogation a été refusée et j'ai été mise en relation avec Mme R, responsable du service population de la Mairie de la Garde. J'appelle Madame ROUX et j'apprends que mon Madame FORT a renouveler la concession où repose ma fille sans m'en avertir !

13 juillet 2015 : N'ayant aucune nouvelles de mon ex-belle sœur, je lui envoie un courrier simple pour lui demander de m'envoyer son adresse mail afin de lui envoyer les documents à signer pour l'exhumation.

20 juillet 2015 : N'ayant aucune réponse à mon courrier, j'envoie donc une deuxième lettre avec envoi en AR.

Toujours aucune réponse 25 juillet 2015 : Mr L.F, des pompes funèbres ROC-ECLERC envoie lui aussi un courrier et pas de réponse non plus.

Aout 2015 : Je reprends contact avec Madame R à la GARDE et je lui explique toutes mes démarches. Elle m'explique qu'il lui faut une demande officielle d'exhumation de la part des Pompes funèbres pour qu'elle puisse solliciter bailleuse. Mr L.F envoie les documents demandés à la Mairie de LA GARDE pour une exhumation prévue le 1er octobre 2015.

17 septembre 2015 : Madame F a reçu le courrier envoyé en AR de la mairie.

20 septembre 2015 : J'ai contacté Mme R qui m'a informée de ceci : Mme F a téléphoné à la Mairie pour dire qu'elle n'était pas d'accord pour l'ouverture de la tombe. On lui a demandé de faire un courrier et de se prononcer sur sa décision.

25 sept 2015 : Je rappelle La Mairie de la garde. Mme F n'a pas envoyé sa décision écrite.

Mon fils, le père de mes enfants et moi-même, sommes les plus proches parents de ma fille. Aujourd'hui sans réponse de mon ex-belle sœur, toutes nos démarches sont bloquées. Cela fait plus de 15 ans que ne peux pas me recueillir sur sa tombe quand le besoin s'en fait ressentir... Cette histoire est vraie, hélas elle existe..... Je ne suis pas procédurière, je ne veux pas pour les autres ce que je ne veux pas pour moi-même, je ne veux blesser personne mais je veux juste ma fille auprès de moi. C'est mon enfant, c'est moi qui l'ai portée dans mon ventre, c'est ma chair et mon sang. C'est pourquoi je vous demande, quelles sont les démarches à faire auprès de la justice pour que je puisse obtenir enfin transférer ma fille auprès de moi à DAX.

MERCI